

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--:--

DECRET N° 74-158 du 6 juin 1974

portant nomination du Président du
Conseil d'Administration du Port
Autonome de Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU L'ordonnance n° 73-71 du 16 Octobre 1973 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leur modalité de gestion ;
VU L'ordonnance n° 74-39 du 9 Mai 1974 portant réorganisation et fonctionnement de l'Etablissement Public chargé de la gestion du Port de Cotonou,
VU le décret N° 74-157 du 6 juin 1974,
portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Port Autonome de Cotonou ;
SUR Proposition des Administrations et Organismes intéressés et après enquête de moralité ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

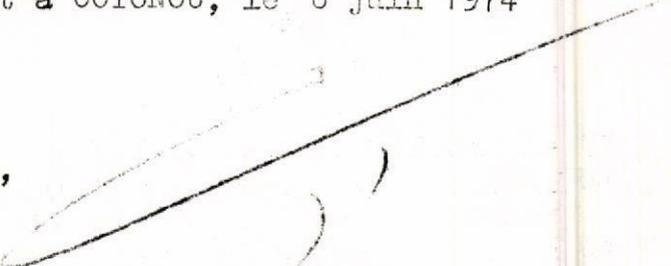
DECRETE :

Article 1er : Monsieur AKPOVI Lucien, représentant le Ministre des Transports, Postes et Télécommunications au Conseil d'Administration du Port Autonome de Cotonou, est nommé Président dudit Conseil.

Article 2 : Le présent décret sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 6 juin 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Transports, Postes,
et Télécommunications,


Capitaine Charles S. BEBADA

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SPD 2
MTPT 6 - Ministères 10 - IAA-DCCT-
IGF-Gde.C^hanc. 4 - DGAJL-Dtion
Stat. 2 - CHAmb. Comm. 2 - CNR 4
Intéressé 1 - JORD 1. DGP 2 CNI 1
PAC 8